

Sainte-Thérèse, le 25 mai 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la plage de l'hôtel Chantecler à
Sainte-Adèle

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 mai dernier et à notre conversation téléphonique d'aujourd'hui, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 14 juin 2000, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (1 page)

Saint-Eustache, le 14 juin 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

9068 3004 Québec Inc.
1000, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3R3

N/Réf.: 7430-15-01-00982-00
150001543

Objet : Réaménagement de la plage - Hôtel Le Chantecler

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 mai 2000, reçue le 1^{er} juin 2000 et complétée le 13 juin 2000, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Nature du projet :

Les activités consistent à réaménager la plage située en bordure du lac Rond par l'enlèvement d'un banc de sable accumulé en partie sur le littoral et à l'étendre sur la section sèche de la plage. De plus, des mesures de mitigation sont prévues afin de circonscrire la mise en suspension des sédiments dans l'eau.

Localisation :

Lot P-7-A et P-7-A-1, rang XI, cadastre du canton d'Abercrombie, ville de Sainte-Adèle, MRC Les Pays-d'en-Haut.

AUTORISATION
(Article 22)

- 2 -

N/Réf.: 7430-15-01-00982-00
150001543

Le 14 juin 2000

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

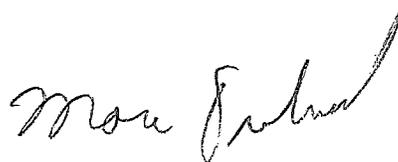
- Demande de certificat d'autorisation datée du 23 mai 2000.
- Croquis, montrant la section de la plage sèche où sera épandu le sable, transmis avec la demande de certificat d'autorisation.
- Lettre de monsieur Luc Désormeaux, datée du 13 juin 2000, transmise par télécopieur à monsieur Serge Bélanger, concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MD/SB/sb

Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides